

## L'immigration des diplômés

→ le pays d'origine. Cette préoccupation est, depuis quelque temps déjà, celle des pays en voie de développement.

Il est très difficile d'estimer ce qu'on appelle en économie les « flux de capital humain » - les personnes ayant acquis des qualifications pouvant être considérées comme un « capital humain » - car les résultats obtenus varient avec les critères utilisés. Ils varient aussi avec la formule employée pour mesurer le niveau de qualification des émigrants : en fonction des ressources nécessaires pour les remplacer (coût de remplacement) ou en calculant la valeur actuelle du revenu que l'immigrant diplômé touchera au cours de sa carrière (concept du revenu). Selon une étude récente des Nations unies utilisant le concept du revenu, le Canada aurait, de 1963 à 1972, « importé » pour 11,4 milliards (dollars américains courants) de capital humain en provenance des pays en voie de développement. En utilisant la formule du coût de remplacement, il aurait reçu, de 1966 à 1974, un capital humain de 2,9 milliards de dollars (au prix de 1974) sous la forme d'immigrants venus des pays du tiers-monde et appartenant à des catégories professionnelles de haut niveau. Peut-on alors considérer ces 2,9 milliards de dollars comme un gain net pour l'économie et la société canadiennes ? Il est évident que l'immigration contribue à la production globale et à la croissance de l'économie. L'argument souvent invoqué contre l'immigration des diplômés, à savoir qu'elle aurait pour effet de provoquer du chômage parmi les Canadiens de même formation, est peu convaincant. D'une part, le taux de chômage des Canadiens ayant fait des études supérieures est plus faible que celui des immigrants de même qualification ; d'autre part, si l'on respecte les règlements qui, depuis 1974, interdisent l'immigration de certains diplômés lorsqu'il n'existe pas de demande excédentaire pour les professions intéressées, on élimine toute possibilité de chômage parmi les Canadiens titulaires des mêmes diplômes. Cependant, une partie seulement des

2,9 milliards de dollars (évaluée à 1,6 milliard) peut être considérée comme un gain net pour la société canadienne.

**P**our les pays en voie de développement, en théorie une émigration marginale de diplômés ne devrait pas réduire le revenu par habitant de la population qui reste sur place. Elle pourrait même l'accroître. En réalité, l'émigration de diplômés peut causer une perte au pays d'origine. Cela tient à ce que la contribution d'un émigrant de ce type à la production nationale est souvent plus importante que ne l'indique sa rémunération.



On peut envisager plusieurs solutions au problème de l'exode des cerveaux. Il est possible, à long terme, d'améliorer les perspectives de formation personnelle et professionnelle pour les titulaires de diplômes dans les pays en voie de développement : l'assistance technique des pays industrialisés pour favoriser la recherche et le développement dans les pays du tiers-monde vise à faciliter ce processus ; la mise en œuvre, par les pays en voie de développement, de politiques permettant de mieux ajuster l'éducation aux besoins de leur économie irait dans le même sens. Il serait possible aussi de limiter l'entrée au Canada des diplômés du tiers-monde. Le Canada rejette cette idée, contraire au principe de non-discrimination. Ne pourrait-on alors adopter au Canada un régime qui donnerait moins de poids aux diplômés et à la formation scientifique et technique dans le jeu des critères d'immigration ? Une telle mesure pourrait sans doute réduire l'immigration des diplômés du tiers-monde, mais elle ne les empêcherait pas de faire choix d'un autre pays d'accueil. En vérité, ce sont les pays en voie de développement eux-mêmes qui peu-

vent atténuer avec le plus d'efficacité les effets négatifs de l'émigration de leurs diplômés. En établissant, par exemple, par accords bilatéraux, des programmes sélectifs de migration.

**L**e Conseil économique juge cependant que les résultats de l'immigration, pour les pays en voie de développement qui exportent le plus de capital humain vers le Canada, sont loin d'être toujours défavorables. De 1966 à 1974, quelque 62 % des personnes originaires de ces pays immigrées au Canada venaient de Hong-Kong, de l'Inde, des Philippines et des Antilles. Or l'aide bilatérale apportée à l'Inde par le Canada au cours de cette période a plus que compensé la valeur du capital humain reçu de ce pays. Dans le cas des Philippines et des Antilles, les transferts de capital humain vers le Canada ont été deux fois plus élevés que l'aide reçue, mais ces pays ne semblent pas avoir souffert de l'émigration vers le Canada : moins de 1,2 % des diplômés philippins y ont immigré. Bien que beaucoup de titulaires de diplômes, notamment des enseignants, aient émigré des Antilles vers le Canada, il semble, si l'on prend l'exemple de la Jamaïque, que cela ait eu surtout pour effet de réduire le chômage qui existait dans ce pays dans la profession enseignante.

**C**ompte tenu de toutes ces observations, le Conseil économique estime que les migrations apportent des avantages substantiels au Canada et aux personnes du tiers-monde qui désirent s'y installer et que la politique nationale d'immigration devrait continuer de reposer sur les objectifs économiques, sociaux et démographiques du pays. Comme la proportion des immigrants diplômés au Canada a diminué ces dernières années, les pays en voie de développement sont sans doute moins touchés qu'il y a dix ans par la perte de ces immigrants. Le Conseil pense d'ailleurs que le problème de l'exode des cerveaux devrait être envisagé dans la perspective plus large des besoins des pays pauvres en matière de développement. L'assistance technique canadienne et les initiatives visant à établir une capacité technologique locale devraient permettre d'atténuer l'exode des titulaires de diplômés.